<u>Chapitre 2 - L'analyse de la performance financière</u> <u>Synthèse</u>

1. La Capacité d'Autofinancement (CAF)

Le PCG présente la CAF comme le flux résiduel de trésorerie effective ou potentielle sécrété par les opérations de gestions de l'entreprise.

La capacité d'autofinancement sert :

- de façon principale, à renouveler, améliorer et/ou renforcer l'outil de production (immobilisations),
- de façon accessoire, à faire face aussi au financement du besoin du cycle d'exploitation (accroissement des stocks et/ou des créances clients généré par le développement des ventes).

Elle est la source de liquidités qui assure la pérennité de l'entreprise par :

- le paiement des dividendes aux actionnaires et/ou associés qui ont investi dans l'entreprise,
- le remboursement des crédits bancaires,
- la contribution au financement de son développement.

2. Les modalités de calcul

La capacité d'autofinancement est le solde résiduel des flux financiers résultant des opérations de gestion (d'exploitation et financières) et de certaines opérations exceptionnelles.

Il s'agit d'un flux **potentiel**, calculé indépendamment des délais de paiement ou d'encaissement propres à chaque opération ayant généré cette capacité.

• <u>1er mode de calcul - Méthode soustractive</u>

La capacité d'autofinancement peut être calculée par une approche soustractive à partir de l'excédent brut d'exploitation (méthode qui montre l'origine du flux).

Postes pris en compte	À l'exclusion de
+ EBE + Autres produits (75) - Autres charges d'exploitation (65) +/- Quote-part de résultat sur opérations faites en commun (755 – 655) + Produits financiers (76 et 796) - Charges financières (66) + Produits exceptionnels (77) - Charges exceptionnelles (67) - Participation des salariés (691) - Impôts sur les bénéfices (695)	Reprises sur provisions financières Dotations aux amortissements et provisions financières Gains / pertes sur cessions d'immobilisations, Quote-part des subventions virée au résultat, Reprises / Dotations aux amortissements et provisions exceptionnels
Capacité d'autofinancement de l'exercice	

• <u>2ème mode de calcul - Méthode additive :</u>

La capacité d'autofinancement peut être calculée par une approche additive à partir du résultat de l'exercice (modalité pratique de calcul).

Capacité d'autofinancement de l'exercice	Résultat de l'exercice
	+ Charges calculées (681)
	+ Charges calculées financières (686)
	+ Charges calculées exceptionnelles (687)
	+ Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés – VNC (657)
	- Produits calculés d'exploitations (781)
	- Produits calculés financiers (786)
	- Produits calculés exceptionnels (787)
	- Produits des cessions d'éléments d'actifs – PCEA (757)
	- Quote-part de subventions virées aux

https://www.comprendre-la-compta-gestion.com

résultats (747)

3. Les ratios de la CAF

Taux de capacité d'autofinancement :

CAF / Chiffre d'affaires.

Il fixe la part des ressources internes créée par l'activité de l'entreprise et qui lui permet d'assurer son financement.

Capacité de remboursement :

Dettes financières + CBC / CAF

CBC : concours bancaires courants (au passif dernière ligne du bilan).

Ce ratio permet de déterminer dans quelle mesure la trésorerie potentielle générée par l'activité permet de rembourser les dettes financières de l'entreprise. Il ne doit pas être supérieur à 2 ou 3. La dette financière doit être remboursée (par sécurité) sur 2 ou 3 exercices.

4. L'autofinancement

Autofinancement = CAF – Dividendes

L'autofinancement correspond donc aux ressources financières dégagées par un an d'activité et conservées dans l'entreprise.

La CAF correspond à ce que l'on **pourrait garder** en entreprise, l'autofinancement correspond à ce que **l'on a effectivement** gardé après financement des actionnaires (dividendes).

L'autofinancement comme les apports et les emprunts, participe effectivement au financement de l'entreprise. Ce financement permet d'éviter le recours aux emprunts et donc de supporter des charges d'intérêt et ainsi améliorer l'autonomie financière de l'entreprise.